

ALLOCUTION DE LAURENT FABIUS

Président du Conseil constitutionnel français

Monsieur le Président de l'ACCPUF, cher Président Meyer que je salue avec amitié et remercie pour son action,

Mesdames et Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les juges,

Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis francophones,

Grande bienvenue à Paris, au Conseil constitutionnel français. C'est un plaisir et un honneur de vous accueillir aujourd'hui pour ce vingtième anniversaire de notre Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français, l'ACCPUF. L'espace francophone est une famille, et dans toute famille il doit exister des rencontres régulières, des occasions de se retrouver : les anniversaires en font partie. Mes collègues et moi-même, nous sommes particulièrement heureux que le Conseil constitutionnel français accueille cette réunion importante de notre famille francophone, un moment privilégié de rencontre, de dialogue et de convivialité.

J'espère que, toutes et tous, vous vous sentirez bien dans ces murs et que nos travaux d'aujourd'hui et de demain s'y dérouleront de manière utile et agréable : nous avons cherché à ce que ce soit le cas. Ce soir, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour un dîner qui prendra la forme d'une croisière sur la Seine – et qui mêlera donc les plaisirs juridiques, touristiques et gastronomiques !

* * *

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il y a 20 ans, en 1997, le Conseil constitutionnel français accueillait ici même le congrès fondateur de l'ACCPUF. Aujourd'hui, notre association regroupe 48 cours constitutionnelles – ou institutions équivalentes – d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie : c'est considérable. Le Conseil constitutionnel français a l'honneur d'être le siège de l'Association et d'en héberger le Secrétariat général.

La création de l'ACCPUF répondait à un projet simple : les cours constitutionnelles étant des acteurs essentiels à la démocratie et à la protection des droits fondamentaux, un renforcement de la coopération entre ces institutions devait permettre une consolidation de l'État de droit au sein de l'espace francophone. C'est ce qui s'est en général produit. Les cours constitutionnelles ont joué un rôle précurseur dans l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement francophones de la Déclaration de Bamako en 2000, texte de référence sur la démocratie et les droits de l'Homme. Depuis, les cours – avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie que je salue – ont été directement impliquées dans sa mise en œuvre, notamment dans le domaine électoral en contribuant

à l'enracinement indispensable d'élections libres, fiables et transparentes, afin que Francophonie et démocratie deviennent partout les deux faces d'une même médaille. Dans un autre domaine, la diffusion du contrôle de constitutionnalité *a posteriori* dans un nombre croissant de pays francophones – en France, mais aussi au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Côte-d'Ivoire etc. –, donne lieu aujourd'hui à des échanges fructueux de droit comparé.

La coopération au sein de l'ACCPUF est donc active et je veux remercier toutes celles et ceux qui s'y impliquent. Compte tenu de l'importance du travail accompli, il paraît indispensable qu'à l'avenir ces échanges non seulement se poursuivent, mais se renforcent. C'est pourquoi je me réjouis par exemple que le projet de plateforme numérique commune, que j'avais proposé l'an dernier, avance positivement : il est prévu que le site Internet de notre association soit rénové et que les nouvelles fonctionnalités soient opérationnelles lors du prochain congrès de l'ACCPUF, au second semestre 2018. Il paraît utile en effet que l'ensemble de nos cours constitutionnelles membres de l'ACCPUF puissent se doter dans les années qui viennent d'un tel outil simple, moderne et peu coûteux. Dans un monde de plus en plus en réseau numérique, nos cours bénéficieraient sans aucun doute d'être elles aussi en réseau numérique.

Cette plateforme collaborative doit permettre à chaque juridiction de partager avec les autres Cours membres du réseau des décisions, des informations, des événements, des articles, des contenus interactifs. Elle facilitera l'organisation de visites, de colloques et de conférences. Elle rendra possible d'échanger nos bonnes pratiques et des solutions. Elle favorisera – de manière plus fréquente qu'aujourd'hui – les contacts à la fois personnels et institutionnels, non seulement entre les juges mais aussi entre tous les collaborateurs des juridictions. Simplicité, convivialité, interactivité et modernité pourraient être les atouts de ce nouvel outil numérique au service du droit et de la démocratie.

L'ACCPUF va évoluer également dans son appellation : le changement de nom a été adopté par le Bureau et devrait être définitivement adopté lors du prochain congrès de notre association au second semestre 2018. Nous nous dénommerons désormais l'Association des Cours constitutionnelles de la Francophonie (ACCF ou A2CF) – appellation plus simple et, me semble-t-il, plus heureuse d'un point de vue « euphonique », comme disent les spécialistes.

* * *

Chers amis,

La Francophonie est une grande cause.

Dans l'ensemble des mes diverses responsabilités, je l'ai toujours soutenue avec conviction. Pour une raison forte : l'espace francophone ne constitue pas seulement une communauté linguistique, ce qui est déjà essentiel ; c'est aussi – et cela doit l'être encore davantage – une communauté de valeurs et d'intérêts.

Une communauté de valeurs, car dans la diversité de ses locuteurs, la langue française porte en elle – c'est ce qui fait son pouvoir d'attraction – une certaine vision de la personne humaine, une certaine vision du monde. Senghor parlait de la Francophonie comme d'un « humanisme intégral qui se tisse autour de la terre ». La formule est juste : famille francophone, nous constituons et devons constituer une communauté attachée à la paix, à la justice, à la démocratie, aux droits de l'Homme, au multilatéralisme, à la solidarité

entre les peuples, au dialogue des langues et des cultures. La Francophonie est indissociable de ces valeurs, qui sont essentielles.

Une communauté d'intérêts aussi, notamment sur le plan économique. Ce n'est pas un sujet tabou. L'espace francophone représente aujourd'hui 250 à 300 millions de locuteurs. Nous serons, grâce à la croissance africaine, 700 à 800 millions dans les années qui viennent. C'est un potentiel immense pour aujourd'hui et pour l'avenir. Les opportunités d'échanges se multiplieront en raison du dynamisme économique et démographique de l'Afrique, tout comme les perspectives de coopération liées à la croissance verte et au développement durable. Le lien entre croissance et préservation de notre planète est essentiel. Les pays francophones, dont beaucoup sont durement frappés par le dérèglement climatique, se sont mobilisés en 2015 pour parvenir à l'accord historique de Paris lors de la COP 21 – je les en remercie à nouveau. L'espace francophone doit demeurer à la pointe de l'action pour le climat, pour le développement, pour la paix : toutes ces grandes causes sont liées. C'est notre intérêt et notre responsabilité.

Pour ces raisons et bien d'autres, les liens tissés au sein de l'ACCPUF sont une chance. Nos peuples attendent de la Francophonie qu'elle soit porteuse de projets concrets, de solutions et d'espoirs. Nous devons mener une réflexion et une action communes pour répondre aux défis communs. Et naturellement, la Francophonie se construit aussi par le droit.

C'est l'objet de ces deux journées de travail, dont le fil rouge sera « l'écriture des décisions ». Chacun de vous apportera son expertise, et je saisis l'occasion pour saluer votre action : à travers votre implication dans notre association, vous resserrez les liens entre nos pays et bâtissez un espace francophone sans cesse plus étroit. Grâce à vous, la langue qui nous unit est un atout qui nous renforce.

* * *

Je conclus.

Lorsque j'ai pris en 2016 la présidence de cette institution, j'ai souhaité avec le collègue qui m'entoure renforcer son ouverture internationale. Parce que je suis convaincu que nos juridictions constitutionnelles ont un rôle croissant à jouer comme institutions-repères dans nos sociétés en mutation, et que pour cela elles ont tout à gagner à réfléchir et agir davantage ensemble. Bien sûr, nous avons chacun notre identité constitutionnelle nationale, mais nous avons aussi énormément en commun, à recevoir et à donner.

Dans cette ouverture internationale du Conseil constitutionnel français, l'espace francophone a et aura une place particulière. C'est pourquoi je suis heureux que nous nous retrouvions ici, aujourd'hui et demain, pour le vingtième anniversaire de notre ACCPUF : j'y vois le symbole des liens toujours plus étroits qui nous uniront dans les années à venir.

Chers amis, vous êtes donc ici chez vous. Je vous souhaite, je nous souhaite bon travail et plein succès.